

Annexe au règlement de l'École de Musique Multisite

Site de Cudrefin

But de l'école

Le but de l'École de Musique de Cudrefin est d'offrir un enseignement musical de qualité, dispensé par des professeurs qualifiés. L'EM a été créée afin de former une relève de qualité et ainsi assurer l'avenir de la société de musique La Persévérance.

Offre de cours

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- initiation musicale
- initiation par la flûte à bec
- flûte traversière
- clarinette
- saxophone
- trompette
- trombone
- euphonium
- batterie / percussion

Instruments

Dans la mesure du possible, des instruments de musique sont mis à disposition des élèves contre location durant leurs études au sein de l'École de Musique.

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturé. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM.

Salle de cours

Les cours sont dispensés dans le local de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Absence

En cas d'absence prévisible, l'élève ou une personne proche se doit de contacter son professeur pour l'en avertir au moins 24h à l'avance.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. La société La Persévérance prend en charge la finance d'inscription.

Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

Renseignements et inscriptions

Responsable : Sophie Etter

Adresse : Route de Neuchâtel 25, 1588 Cudrefin

Téléphone fixe : 079 791 26 93

Email : s.etter2405@gmail.com